



La semaine de gratuité transport en commun en Île de France

Par **FlaGuillaume**, le 14/01/2017 à 16:14

Bonjour,

J'ai contacté la RATP concernant les transports gratuits qui a eu lieu, il y a quelques semaines. Voici ma demande :

" Bonjour,

Alors que le seuil d'alerte à la pollution a été dépassé, le Stif a demandé aux opérateurs de transports SNCF, RATP et OPTILE la gratuité des transports en Ile-de-France.

En effet, depuis plus d'1 semaine, je ne me sert pas de mon passe navigo vu cette gratuité.

Mais, je paye mon passe navigo entièrement, autrement dit : 73 euros chaque mois.

Je vous demande donc une déduction prochainement svp lors de mon prochain prélèvement.

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement

(PS : j'ai déjà envoyé ma demande , mais aucunes réponses positives sachant que je paye toujours mon pass navigo sans incident , ça me paraît normal de me faire cette déduction d'1 semaine svp)"

Et voici leur réponse :

"Bonjour,

Vous nous interpellez au sujet de la mesure de gratuité des transports en commun accordée à l'occasion de l'épisode de pollution atmosphérique que connaît actuellement l'Île-de-France. A cette occasion, vous nous interrogez sur une possibilité de bénéficier d'un remboursement de votre forfait Navigo. Avant tout, je vous présente mes excuses pour le délai apporté à cette réponse.

Je vous précise que cette mesure de gratuité exceptionnelle a été prise au regard des risques importants que l'épisode de pollution atmosphérique fait peser, fort malheureusement, sur la santé des franciliens. Elle vise à inciter tous les franciliens à privilégier l'usage des transports en commun pour leur déplacement et à ne pas utiliser leurs voitures. Elle ne s'apparente en aucun cas à une mesure tarifaire pouvant donner lieu à la mise en place d'un geste commercial tel qu'un dédommagement ou un remboursement.

J'attire, par ailleurs, votre attention sur le fait que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a pris des décisions tarifaires pour offrir aux franciliens plus de facilité dans leurs déplacements. Notamment, en faveur des porteurs de forfaits Navigo qui bénéficient, depuis le 1er septembre 2015, d'un Navigo mois « toutes zones » donnant accès à tous les

transports publics d'Ile-de-France au tarif unique actuel de 73 €.

Le STIF travaille également à la mise en œuvre du Smart Navigo, programme de modernisation billettique qui vise à offrir de nouveaux services aux voyageurs, afin de continuer à apporter des solutions pour simplifier la tarification et faciliter les déplacements. Ce programme apportera aussi de nouveaux services aux porteurs des forfaits Navigo. Pour plus d'information concernant la modernisation de la tarification francilienne, je vous invite à consulter le site du STIF :

<http://www.stif.org/relations-voyageurs/contactez-nous/faq/article/services-numeriques-aux-voyageurs-et.html>

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire à l'assurance de toute ma considération.

Cordialement,

Mme CHARON

Conseiller Clientèle RATP"

Je viens donc vers vous, pour savoir si c'est normal, que les personnes comme moi paye un mois entier et ne peuvent pas bénéficier de la semaine de gratuité.

Merci d'avance de votre réponse.

Bien cordialement.

Guillaume